

Mardi 28 janvier 2014

Les comités d'entreprise très favorables au LBO

Par Emmanuelle Duten | 27/01/2014 | 00:00

Le buy-out affiche des taux de création nette d'emplois et de croissance du chiffre d'affaires sans commune mesure avec le secteur marchand français.



Il y a des idées reçues qui collent à la peau. Longtemps, le LBO a été vu comme une machine à broyer les entreprises, surendettement et licenciements à la clé. Les choses ont changé. Même le Collectif LBO s'est essouffé, depuis sa création, en 2006, par deux salariés respectivement issus de la Caisse des dépôts et de la société Eurofarad. Et les comités d'entreprise sont aujourd'hui les premiers à plébisciter les buy-out !

Création nette d'emplois : + 3 %

D'après une étude publiée par l'Afic, en partenariat avec l'institut de sondages Opinion Way, les comités d'entreprise ont rendu à 96,5 % un avis favorable sur les opérations de capital-transmission signées en 2011 et en 2012 en France. Ils ont tout simplement pris acte de la bonne performance « sociale » du LBO tricolore. Selon les conclusions de l'étude d'impact économique et sociale conduite par l'Afic et EY, les entreprises françaises sous LBO affichent un solde net de créations d'emplois égal à 46 493 salariés (sur la base d'une réduction de postes modérée, à 17 824), au titre de 2012. Un agrégat qui reflète une augmentation annuelle de 3 %, à mettre en regard des 1 547 créations nettes d'emplois (+ 0,5 %) enregistrées par 270 valeurs du CAC Mid & Small. N'oublions pas que le secteur marchand en France a détruit près de 100 000 emplois sur la période. Si les participations des fonds LBO ont pu créer plus de 64 000 salariés en 2012, c'est grâce à leurs bons résultats. En 2012, leur chiffre d'affaires a augmenté de 3,2 %, quand le PIB nominal du pays patinait à + 1,5 % et que le CAC Mid & Small dépassait tout juste la barre des 0 %.

Synergies versus intéressement

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les comités d'entreprise, en particulier, et les forces vives de l'entreprise, dans leur ensemble, ne soient pas - plus ? - hostiles au buy-out. « *Le premier contact avec les représentants du personnel est souvent marqué par une inquiétude quant à l'avenir de l'entreprise et par les préjugés sur ce que sont les fonds de capital-transmission. D'où l'importance de prendre le temps et les dispositions nécessaires pour expliquer le projet d'entreprise, en toute transparence* », rappelle Louis Godron, qui préside l'Afic. Les syndicats en profitent alors aussi pour effectuer des prises de référence sur le futur actionnaire. Et le compte est vite fait. Qui dit rachat par un industriel dit synergies, et donc souvent réduction d'effectifs. Qui dit rachat par un fonds dit intéressement des salariés à la création de valeur et à la plus-value.



Capital Finance © 2014